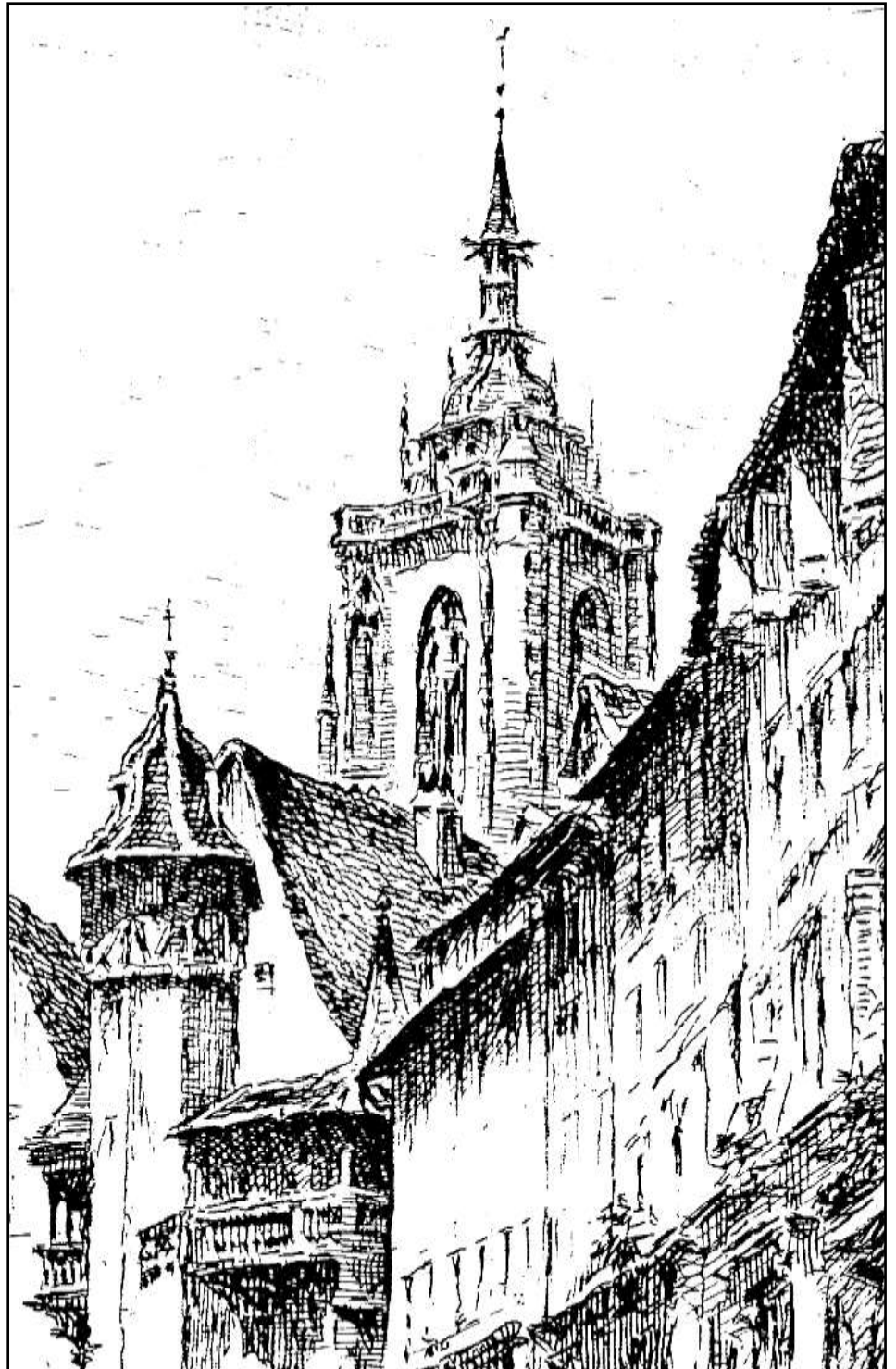


STENOGRAMME

44^{ème} Séance

du

25 juin 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette présente séance du Conseil Municipal.

J'ai à faire état d'excuses. Mme DE CARVALHO, M. SPAETY, et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement pouvoir à Mme LOUIS, M. MEISTERMANN et Mme FUHRMANN qui aura du retard. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 28 mai 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux communications à faire.

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission Nationale de Labellisation a émis un avis favorable au projet de programme de réussite éducative de la Ville de Colmar. Je tenais à saluer le travail partenarial mené avec les services de l'État qui a permis de faire aboutir favorablement ce dossier. Je veux souligner l'importance de la mise en œuvre à Colmar de ce dispositif qui va bénéficier aux enfants et jeunes des quartiers prioritaires de la Ville en lien étroit avec les établissements de l'éducation prioritaire. Ce dispositif concerne autour de 15 écoles maternelles et élémentaires ainsi que deux collèges. Le programme de réussite éducative a un budget prévisionnel de fonctionnement évalué à 60 000 euros et l'engagement de l'État repose sur une subvention à hauteur de 30 000 euros, c'est-à-dire de 50 % du coût de cette action.

La deuxième communication porte sur le passage à niveau de la ligne Colmar-Metzeral. Par arrêté du 26 novembre 2014, le Préfet du Haut-Rhin a procédé à la fermeture du passage à niveau pour piétons de la ligne Colmar-Metzeral. S'agissant d'une liaison primordiale pour le quartier Mittelhart et pour ses habitants, la Ville a contesté cet arrêté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg. Par un jugement du 29 mars 2017, les magistrats ont donné raison à la Ville et ont annulé l'arrêté préfectoral de fermeture. Cependant, par une requête du 29 mai, le Préfet a interjeté appel de ce jugement devant la Cour Administrative de Nancy. Par un arrêt du 29 mai, la Cour annule le jugement de première instance en se fondant principalement sur les conclusions du commissaire enquêteur. Plus particulièrement, les juges d'appel ont considéré que du fait de sa configuration et des conditions de son utilisation par le public, cet ouvrage présente un caractère dangereux. C'est donc à tort, selon la Cour

Administrative d'Appel, que le Tribunal Administratif avait annulé l'arrêté préfectoral. La Ville ne peut que regretter cette décision. Je regrette pour ma part la suppression de ce passage à niveau et je la considère injustifiée au regard de l'importance que revêtait ce passage, et des inconvénients liés à sa suppression. De surcroît, je regrette personnellement qu'on n'ait jamais eu à connaître les circonstances de l'accident qui y est survenu.

Ensuite, vous avez communication du rapport d'activités de Colmar Agglomération. Ce document est communiqué à tous les conseils municipaux comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. L'objectif de ce rapport est de présenter dans un document synthétique les activités de l'intercommunalité, de faire le point sur l'exercice des compétences qui lui ont été transférées par notre Ville et les autres communes et de mettre en évidence les complémentarités entre l'action communale et l'action intercommunale. Il doit ainsi contribuer à la transparence de nos politiques publiques et vous permettre de mieux répondre aux questions que les Colmariens sont susceptibles de vous poser. C'est une brochure qui est produite dans les délais puisque je m'étais engagé à le faire le premier semestre qui suit l'année concernée. Nous sommes en fin du premier semestre, raison pour laquelle j'ai tenu à ce que ce document d'une cinquantaine de pages puisse être mis à votre disposition.

Suite à cela, nous allons aborder le compte administratif 2017. Je donne la parole à M. l'Adjoint JAEGY.

5. Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Pour donner encore un peu de grain à moudre aux uns et autres, je vais prolonger de quelques minutes. Raison supplémentaire : j'ai eu l'impression d'avoir été un peu taquiné par voie de presse ces derniers jours.

Pour rebondir sur la présentation qui vient d'être faite par l'adjoint, quelques rappels pour constater la stabilité de notre gestion publique et quoi qu'on dise et quoi qu'on invente, le Maire de Colmar ne change jamais de théorie. Je ne bouge pas d'un iota. Les principes budgétaires sont les principes budgétaires sur lesquels il n'y a aucune dérogation possible. À titre d'exemple, le tableau n° 1 met en évidence une grande stabilité des dépenses de fonctionnement puisque sur 8 ans, nous avons augmenté de 5 millions d'euros en coût de fonctionnement, mais sur les cinq dernières années, l'augmentation était de zéro, ce qui fait en moyenne une augmentation de 0,9 % si l'on devait diviser les 5 millions d'euros par 8 ans. Par contre, vous voyez que les recettes sont en augmentation. Je ne cesse de redouter la fourchette qui se ferme, c'est-à-dire les dépenses augmentent et les recettes diminuent, ce n'est pas notre cas. Au contraire, les dépenses sont stabilisées

et les recettes augmentent, ce qui nous donne une latitude supplémentaire, mais également une stabilité. En hachuré, vous avez à chaque fois les prévisions budgétaires en dépenses et en rouge, vous avez les dépenses effectuées. Vous constatez que nous sommes à chaque fois totalement conformes par rapport aux prévisions. Nous sommes encore légèrement inférieurs en dépenses réalisées par rapport aux prévisions.

Je continue avec le tableau n° 2 qui donne les deux grandes masses : les frais de personnel et les autres charges. S'agissant des frais de personnel, nous sommes en diminution. Le taux était de 62,57 % en 2010, nous sommes à 60,70 % en 2018, prévisionnellement ce qui fait une légère diminution de 168 000 euros, de 2014 à 2018, malgré les charges supplémentaires venant de l'actualisation des salaires. Nous avons le même maintien pour les autres charges puisqu'on était à 37,43 % en 2010. Nous avons augmenté légèrement, mais c'est en rapport avec la tarification des différentes consommations qui nous sont facturées.

Nous continuons avec le focus n° 3 où la ligne en bordeaux correspond aux chiffres des villes de l'Association des Villes de France avec la comparaison par rapport à la Ville de Colmar. La comparaison doit être faite entre la ligne supérieure et celle qui est directement en dessous. Pour l'année 2016, dernière année connue, le coût de fonctionnement des Villes de France est de 1 353 euros, or il est de 1 020 euros pour la Ville de Colmar, soit un différentiel qui nous donne une économie globale sur le budget de fonctionnement toutes charges confondues de 23 310 000 euros. S'agissant plus précisément des frais de personnel, le coût des Villes de France est de 776 € par habitant, contre 603 à Colmar, soit une économie pour notre Ville de 12 M€ par an.

Je continue avec la planche n° 4 qui est en rapport avec les charges du personnel. La dernière année connue est également l'année 2016 pour les Villes de France. Le différentiel est de 129 euros par habitant, soit une économie de 9 millions d'euros pour 70 000 habitants au regard de ce que sont les dépenses de la Ville de Colmar.

Nous continuons avec le tableau n° 5 où les dépenses de gestion par habitant de la Ville de Colmar sont de 1 031 euros. Si l'on devait faire la moyenne avec la ville la plus chère, on arrive à 1 687 euros ce qui veut dire que nous faisons une économie de 45 millions d'euros par rapport à la moyenne, toutes charges confondues. C'est énorme !!

M. l'Adjoint JAEGY parlait également de la diminution de la DGF. En 2014, la diminution est de 670 000 euros, en 2015 elle est de 1 670 000 euros, en 2016 elle est également de 1 670 000 euros et en 2017 elle est de 830 000 euros avec un petit supplément pour l'année 2018. De 2014 à 2018, la diminution totale est de 4 850 000 euros. C'est encore énorme. Nous avons dû gérer la diminution de la DGF en fonction de nos dépenses et assumer les recettes nous permettant de rester opérationnels.

Le tableau n° 9 présente les dépenses réelles de fonctionnement avec le compte administratif 2016 et le compte administratif 2017. Vous voyez qu'il y a peu de différence. Le différentiel était de 338 euros en 2016, il est de 321 euros en 2017. Constatez que la différence est grande entre les Villes de

France, elle était de 23 486 000 euros en 2016 et de 22 550 000 euros en 2017. Nous maintenons toujours cette différence de plus de 22 millions d'euros d'économie, quelles que soient les années par rapport à la gestion des autres villes de France.

Je continue avec la dynamique économique puisqu'il ne s'agit pas seulement d'être rigoureux quant aux dépenses. Il faut aussi mobiliser, être aux côtés du secteur privé pour mobiliser les crédits d'équipements. Vous avez ici le résultat de cet investissement puisque par rapport à la moyenne, nous investissons 557 euros par habitant alors que la moyenne est de 310 €/habitant, ce qui veut dire une différence de 247 euros. Si on multipliait ces 247 euros par les 70 000 habitants – je devrais dire les 71 000 et quelques –, nous arrivons à un investissement supplémentaire de 17 290 000 euros à Colmar, ce qui est énorme par rapport aux autres villes.

Nous continuons pour trouver la même application ratio/habitant. Vous voyez qu'on est totalement à la fin. Les villes qui investissent le moins sont à gauche, celles qui investissent le plus sont à droite. Nous retrouvons la moyenne de 418 euros par habitant étant entendu qu'en bleu, vous avez la projection pour 2018 avec un total de 514 euros, ce qui est largement supérieur par rapport au rectangle rouge qui est en rapport avec l'année 2016. Donc, investissement supplémentaire et accentuation de l'effort réalisé. Vous avez le complément d'investissement qui figure page 12.

Si on devait continuer sur cette projection, nous avons les trois courbes qui se suivent. J'ai fait apparaître la dette par habitant qui était de 902 euros en 1995 et qui est de 958 euros en 2017. Mais regardez le total des frais de remboursement des annuités. Les frais financiers sont inférieurs de 191 500 euros malgré l'augmentation du capital. La dette supplémentaire est de 3 976 000 euros, mais les remboursements annuels diminuent de près de 200 000 euros, malgré cette légère augmentation de la dette à l'habitant.

S'agissant de la fiscalité, tableau n° 22, vous avez l'addition de la taxe foncière bâtie avec la taxe d'habitation. À Colmar, nous sommes à 419 euros (174 euros pour la taxe d'habitation et 245 euros pour la taxe foncière bâtie). Vous le retrouvez au quatrième rang à gauche. Vous voyez la différence. Cela traduit une économie assez substantielle. Par rapport à la moyenne, l'économie est de 32 millions d'euros. Par rapport aux communes les plus imposées, ce différentiel est de 70 millions d'euros !! Le rapprochement de ces impositions met encore davantage en lumière la modération fiscale de la Ville de Colmar étant entendu que volontairement, j'ai additionné la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie.

Nous continuons avec la dette, planche n° 23, qui était de 918 euros en 2016 et de 902 euros en 1995. Je viens de le rappeler. La dernière comparaison possible porte sur l'année 2016 où les Villes de France étaient à 1 430 euros alors que la Ville de Colmar était à 918 euros, ce qui nous laisse une latitude d'emprunt par rapport à la moyenne de quelque 35 millions d'euros qui résulte de la soustraction de 1 430 avec 918 euros, multipliée par le nombre d'habitants. Sans nous charger davantage en amortissement, la latitude d'emprunt est de 35 millions d'euros, ce qui

correspond à une année d'investissement. Nous avons donc de la marge dans ce domaine.

Je continue avec la planche suivante présentant les taux moyens des emprunts. En 1995, le taux moyen était de 7,26 %. En 2017, il est de 1,59 %, soit un différentiel très important, bénéfique pour Colmar. En plus, en 1995, les frais financiers représentaient 5,13 % du budget de fonctionnement alors qu'ils ne représentent plus que 1,16 % en 2017. Le taux est pour ainsi dire divisé par 4. Cela explique également que les charges à prendre en compte, frais financiers compris avec l'amortissement du capital, nous reviennent moins cher aujourd'hui qu'en 1995.

S'agissant de la capacité de désendettement de nos encours qui était de 7,41 ans en 1995, nous sommes passés aujourd'hui à 3,84 ans. Nous sommes donc largement en dessous de la moyenne. Le plafond autorisé pour les villes de notre importance est de 10 ans, nous sommes à moins de 4 ans. Nous obtenons les meilleurs résultats dans le domaine de la capacité de remboursement des encours.

Je continue avec la planche n° 7 qui donne les dépenses réelles de fonctionnement. La ligne du haut indique que nous sommes stables ces cinq dernières années. En 2014, nous étions à 76 570 000 euros. En 2017, nous sommes toujours à 76 480 000 euros, ce qui veut tout simplement dire que pendant toute cette durée, nous sommes arrivés à stabiliser les dépenses. Il en est de même pour les frais de personnel sur la ligne jaune que vous avez en dessous.

J'en arrive au point zéro correspondant au résultat. Les dépenses d'équipement sont en forte progression de 25,56 %. La baisse des dotations de l'État se poursuit en 2017 avec une diminution de 830 000 euros. La modération fiscale avec des taux inchangés pour la cinquième année consécutive en 2017. Les charges financières poursuivent leur décreue : moins 11,62 % grâce à un recours limité à l'emprunt et des négociations de taux d'intérêt très favorables à Colmar. L'excédent de clôture est en légère augmentation de 4,75 %. Il est à mettre en rapport avec la gestion rigoureuse de la Ville de Colmar. Je termine avec ce tableau. Merci pour votre attention.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, Monsieur le Maire. Une remarque très brève concernant votre manque d'objectivité ou votre partialité dans la présentation des ponctions, des baisses de dotations de l'État. Je m'explique. Depuis 4 ans, c'est un concert de récriminations du fait de la baisse des dotations de l'État qui doit contribuer au redressement des finances publiques, ces dernières étant plombées depuis des décennies. On a voulu – « on », c'est l'État, mais c'est aussi la Ville de Colmar – assurer toujours plus de confort et de bien-être à tout un chacun. Il aurait été plus objectif de rappeler dans votre rapport qu'en 2016, la baisse de ces dotations se montait encore à 1,5 million d'euros alors qu'en 2017, elle n'était plus que de 840 000 euros, soit presque moitié moins qu'un an auparavant. En outre, ces 840 000 euros sont très largement compensés par les augmentations de la dotation de solidarité urbaine, la dotation de péréquation nationale, la

compensation des exonérations de taxe d'habitation et des subventions diverses, notamment pour l'ANRU. Si je fais le total, on arrive à 868 000 euros, donc un solde positif en faveur de la Ville. Vous me direz, on ne mélange pas les torchons et les serviettes, c'est comme cela que c'est présenté page 13.

Je conclus brièvement. Sommes-nous donc si mal lotis par rapport à d'autres villes de la même strate pour continuer à nous lamenter ? Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas.

M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, Monsieur le Maire. Notre collègue WAEHREN reformule la même question qu'il avait posée lors de la Commission des Finances lundi dernier et malgré les éclairages apportés, il a lui-même concédé tout à l'heure dans son intervention qu'il convenait de ne pas mélanger les torchons avec les serviettes. Mon cher collègue, vous avez donc la réponse dans votre question. Il ne s'agit pas de se lamenter, d'ailleurs, personne ne se lamente. Néanmoins, s'agissant de la DGF, c'est un fait, cela a été rappelé à l'instant par Monsieur le Maire et moi-même, au travers de différentes projections, le cumul des diminutions de DGF pour notre Ville au cours des dernières années représente 4 850 000 euros.

M. WAEHREN : C'est déjà moitié moins que l'année dernière et vous vous plaignez encore !

M. l'Adj. JAEGY : Qui peut le plus, peut le moins !

M. WAEHREN : C'était 1,6 million d'euros l'année dernière, c'est 800 000 euros cette année et vous pleurez encore ! Mais si, vous pleurez !

M. l'Adj. JAEGY : Je crois qu'il y a un problème de raisonnement. On ne peut pas mettre sur le même plan la DGF dont les modalités d'attribution répondent au fonctionnement courant de la Ville avec d'autres enveloppes comme la DSU ou d'autres subventions, d'autres partenariats qui peuvent éclore en raison de programmes ou de contextes particuliers. Vous ne pouvez pas mettre sur le même plan la DGF et l'ensemble des autres ressources en provenance de l'État. Nous parlons de la baisse de la DGF dans notre rapport comme de nombreuses collectivités, tout en admettant que par ailleurs, au regard de la qualité des projets et du contexte colmarien, nous arrivons encore à capter différentes enveloppes. On ne le nie pas. En revanche nous regrettons cette baisse continue de la DGF au cours des dernières années. Nous ne sommes pas la seule collectivité à le dire.

M. WAEHREN : Je m'appuie sur la page 13 où j'ai repris ce que vous venez de dire, que l'on ne mélangeait pas les torchons et les serviettes. C'est vous-même qui le dites : *« Toutes ces augmentations, dotation solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation, compensation fiscale pour la taxe d'habitation exonérée, subvention versée par l'État, tout cela entraîne une atténuation de la progression de cette ponction »*. Je reprends vos termes. Ce sont eux qui m'ont alerté, ce n'est pas moi. C'est vous qui avez mal formulé votre rapport, je l'avais dit la semaine dernière. Vous ne l'avez pas refait.

C'est vous qui avez dit qu'il y a une atténuation de la progression de la ponction financière puisqu'il y a augmentation de la DSU, de la DNP, des compensations d'exonération fiscale et des subventions diverses, dont celle versée pour l'ANRU. Je ne l'ai pas inventé.

M. l'Adj. JAEGY : Mais mon cher collègue, si nous l'écrivons dans le rapport, c'est que nous le reconnaissons !

M. WAEHREN : Mais c'est très bien !

M. l'Adj. JAEGY : Par souci d'honnêteté intellectuelle. Mais encore une fois, ne mélangeons pas les torchons et les serviettes. Or, c'est ce que vous faites, vous faites une fixation sur la DGF.

M. WAEHREN : C'est vous qui mélangez tout, M. l'Adjoint.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il faut calmer les esprits. Mais je pars du principe que vous tenez un raisonnement fort simple, mon cher collègue. Vous mettez dans la corbeille l'ANRU, la DSU et vous oubliez tout simplement la DGF. Sur 4 ans, la DGF est en diminution de 4 850 000 euros. Par ailleurs, si nous sommes inscrits en ANRU, je pense que vous le devez d'abord au Maire qui s'est battu pour faire retenir la Ville de Colmar. Mais cela n'a aucun rapport avec la présentation budgétaire parce que les opérations de l'ANRU sont des opérations d'investissement. Alors, encore faut-il arriver à se faire inscrire. Ainsi nous avons eu une chance énorme pour Bel Air-Florimont puisque le contrat sera signé cette semaine encore. Il s'agit d'un contrat de 30 millions d'euros où l'ANRU y est pour 4 millions d'euros, alors qu'il y a 3 ans aucun crédit ANRU n'était programmé. De plus, une programmation budgétaire est pluriannuelle. Or, sur cette pluriannualité, en DGF, nous sommes en retrait de 4 850 000 euros. Aucune comparaison avec les quelques chiffres que vous venez d'évoquer.

M. WAEHREN : C'est dans le rapport.

M. le Maire MEYER : Sur 40 pages, vous avez sorti deux lignes. Y a-t-il d'autres questions ?

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. C'est une présentation comptable, mais c'est normal, c'est la règle du jeu. En même temps, les 4,8 millions d'euros que nous n'avons pas eus en DGF ne vous empêchent pas de présenter un rapport dont vous vous enorgueillez et dont vous vous attribuez le mérite à l'instar du classement ANRU. Il n'empêche que l'on arrive quand même au bout d'un fonctionnement auquel vous ne dérogez pas. Vous l'avez rappelé tout à l'heure en préambule en réponse à la presse qui vous a un petit peu taquiné ce dimanche. Réduire à tout prix le fonctionnement pour pouvoir investir, on arrive un petit peu au bout quand même, on le verra dans un rapport suivant. Mais vous continuez quand même puisque dans le rapport présenté, vous continuez à dire que l'on ne remplacera pas forcément les départs à la retraite et que l'on continuera à saigner encore les fonctionnaires municipaux qui sont déjà surmenés et très pressés que ce soit en termes humains, mais aussi en termes de

fonctionnement et de subventions. Vous êtes en train en ce moment de chercher vraiment à économiser des petits bouts de chandelles parce que vous êtes pressé par le pacte de confiance. Donc, votre théorie de fonctionnement budgétaire arrive au bout et est confrontée à la réalité. Comment va-t-on continuer dans les prochaines années ? Faudra-t-il économiser 750 000 euros ? Est-ce qu'on y arrivera ou pas ? Est-ce qu'on se passera de dotation supplémentaire encore ? On arrive à se passer des 4,8 millions d'euros puisque vous vous enorgueillez de ce budget passé, est-ce qu'on arrivera encore à se passer de subventions supplémentaires ?

Encore une fois, je remercie tous les fonctionnaires municipaux qui eux, vivent vraiment au quotidien ces restrictions budgétaires, que ce soit dans leurs congés, dans leur travail ou au quotidien dans la relation avec tous les Colmariens.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres questions ? Je vous l'accorde, nous sommes sur l'os en fonctionnement. Je ne l'ai jamais caché, mais il n'est pas question de diminuer le coût du personnel, il reste stable. Par contre, nous pouvons encore gagner quelques virgules sur les autres frais de gestion. Encore une fois, nous sommes limite puisque nous sommes arrivés à un budget de fonctionnement de 1 030 euros par habitant alors que les autres communes sont à 1 350 euros. Là, je dis que les gestions vertueuses sont toujours pénalisées dans la mesure où nous sommes logés à la même enseigne que les communes qui n'ont cessé de dépenser. Mais, je répète également, il n'est pas question de diminuer encore le coût de fonctionnement du personnel. S'il y a quelques petites économies à trouver, c'est pour les autres charges, mais nous n'allons plus pouvoir diminuer les 76 000 euros que nous avons en budget de fonctionnement puisque nous sommes plancher. Cela, je le confirme et je n'ai jamais changé d'avis, mais encore faut-il qu'on arrive à faire la différence entre les collectivités qui ont fait des efforts et les autres qui n'en ont pas fait. M. HILBERT.

M. HILBERT : Je suis heureux de l'entendre, mais vous nous avez quand même montré un tableau où on voyait une baisse du nombre de personnels municipaux et en même temps, vous avez aussi dit que l'on a fait des investissements dans des structures qui amènent encore des frais de fonctionnement supplémentaires, vous aviez donné l'exemple du Parking Bleylé. Et voilà, cela continue. Donc, vous ne voulez pas les diminuer, mais en même temps, il y a du travail supplémentaire, donc cela revient un petit peu à l'équivalent.

M. le Maire MEYER : Oui, mais vous oubliez également les transferts de compétences où l'intercommunalité a pris en charge un certain nombre de personnes pour réaliser ce qu'auparavant nous faisons nous-mêmes. Donc, chez nous, nous avons une diminution, mais à l'intercommunalité, nous avons une augmentation de par le transfert de compétences.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. Le transfert de compétences s'est également fait de l'État vers la Ville. Il y a aussi eu des surcharges. Il y a aussi eu des moments où il s'est agi de faire à la place de l'État un certain nombre d'actions comme les passeports. Quand on recense aujourd'hui

1 220 personnels contre 1 274 en 2012 alors que de nouveaux investissements exigent une présence humaine accrue, on ne peut pas se satisfaire de ces explications. La mutualisation et les réorganisations de services ne sont pas sans conséquence. Puisque vous aimez vous comparer à d'autres villes, si on se compare avec Mulhouse et Strasbourg par exemple dans le domaine des policiers municipaux, eu égard à l'évolution du nombre d'habitants et du nombre de lieux publics qu'il faut sécuriser, on est largement en sous-effectif. On ne peut donc pas accepter totalement votre remarque. On dit depuis longtemps que la satisfaction des usagers passe par un budget de fonctionnement qui évolue pour faire fonctionner les services, d'autant plus quand de nouveaux se mettent en place. On a un PMC et une piscine, dont les horaires ne sont pas satisfaisants. On a fermé la bibliothèque du Grillenbreit. Les horaires et les fréquences des lignes de bus ne sont pas satisfaisants aujourd'hui. On est devant un compte administratif, c'est une photo à l'instant *t* de votre budget 2017. Je ne pensais pas prendre la parole parce que nous avons déjà dit tout cela lors de la discussion du budget primitif, mais je suis quand même obligée de le refaire. Nous pouvons approuver l'exercice comptable qui nous est présenté, qui est fidèle à ce que vous avez décidé, mais nous ne sommes toujours pas d'accord avec les choix qui ont présidé à cet exercice.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Mme VALENTIN, votre explication n'est pas juste. Je ne sais pas si vous avez fait attention tout à l'heure au graphique n° 20 pendant que le Maire s'exprimait. Tout à droite, il y a les communes qui sont le plus imposées quand on fait l'addition entre la taxe d'habitation et la taxe foncière. On trouvait Pau, Dunkerque, La Rochelle, des communes qui parce qu'elles ont beaucoup dépensé sans veiller à gérer le fonctionnement comme cela a été fait ici à Colmar. Non seulement, elles pénalisent leurs contribuables avec des taux de taxe très élevés qui augmentent d'ailleurs chaque année, avec un endettement qui augmente aussi. C'est tout le contraire de ce qui se passe ici à Colmar. Et en plus, ce sont des communes qui ont réduit à la fois les horaires de piscine, ce qu'on ne fait pas à Colmar, qui ont réduit l'amplitude horaire des bibliothèques, ce qu'on ne fait pas à Colmar, qui ont réduit les subventions à la plupart des associations sportives et culturelles, ce qu'on ne fait pas à Colmar et qui en plus, ont supprimé un certain nombre de festivals parce qu'elles n'avaient plus le moyen de les payer. Tout ce qu'on ne fait pas à Colmar parce que ce sont là finalement en quelque sorte les dividendes de la bonne gestion. Un euro dépensé à Colmar est un euro utile pour la vie quotidienne de notre population et également pour l'emploi puisque tous les travaux qui ont été faits, tous les investissements qui ont été menés sont également une manne pour les entreprises et donc pour l'emploi.

S'agissant des policiers municipaux, concrètement, en 1995, il y en avait 15 à Colmar. Aujourd'hui, ils sont 28, près du double alors que la population n'a pas doublé. On peut y ajouter les 4 brigades vertes affectées au quotidien à la surveillance des parcs et jardins à Colmar ainsi que l'important train d'investissement des caméras, même si vous n'avez jamais été d'accord avec

cette mesure. En matière de sécurité, on a plutôt fortement augmenté la dépense, y compris le fonctionnement. Donc, c'est exactement l'inverse de ce que vous dites.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. Juste un point sur la taxe d'habitation et la taxe foncière, le jour où on fera un calcul du taux réel payé par les Colmariens et non pas du taux ramené à l'habitant quand on sait que plusieurs milliers de personnes à Colmar ne paient pas la taxe d'habitation ou la taxe foncière, on aura une comparaison plus juste. Je ne pense pas que La Rochelle ait une zone urbaine sensible. Ce sont des facteurs qu'il faudrait un jour prendre en considération pour que l'on puisse faire des comparaisons qui veulent vraiment dire quelque chose. Aujourd'hui à Colmar, vous pouvez annoncer une taxe d'habitation et une taxe foncière qui sont plutôt dans le bas des échelles parce que vous avez d'un autre côté une zone de pauvreté très importante, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs. Il faudrait vraiment faire des choses comparables. Merci.

M. le Maire MEYER : Votre explication ne tient pas la route dans la mesure où les index que j'ai annoncés tout à l'heure ont les mêmes paramètres partout que l'on soit à Dunkerque, Perpignan, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg ou Mulhouse. Ce ne sont pas mes index, mais ceux de l'Observatoire des Finances Locales. Toutes les villes sont logées à la même enseigne, il n'y a pas de différence entre une ville et l'autre dans la base estimative de la valeur de la taxe d'habitation. Cela vaut également pour la taxe foncière bâtie.

Vous êtes un peu tombée dans la surenchère tout à l'heure lorsque vous évoquiez le PMC où nous avons les heures d'ouverture parmi les plus larges de France. Alors, je ne sais pas ce qu'on peut encore faire. Pour la piscine, cela vient d'être rappelé, nous n'avons pas diminué les heures d'ouverture. Pour les autres équipements publics non plus. Que l'on ait supprimé la bibliothèque du Grillenbreit alors que le PMC est à côté est une question de saine gestion que tout le monde doit accepter.

Mais si l'opposition ne trouvait plus rien à dire, ce serait un petit peu triste.

Il n'y a plus d'autres questions, donc je vous laisse, Monsieur le 1^{er} Adjoint.

(M. le Maire quitte la salle)

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Puisque toutes les questions et observations ont pu avoir lieu, que le débat a pu se dérouler, il me reste à soumettre le vote du compte administratif en l'absence du Maire.

Qui approuve le compte administratif pour le budget principal ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le compte administratif est approuvé pour la partie budget principal.

On peut proposer de grouper avec les budgets annexes.

Qui approuve les budgets annexes ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Les budgets annexes sont approuvés unanimement. Merci.

(Retour de M. le Maire)

Monsieur le Maire, bonne nouvelle, le compte administratif principal et le compte administratif concernant les budgets annexes ont été approuvés à l'unanimité du Conseil Municipal. Bravo !

M. le Maire MEYER : Merci pour la confiance, mais j'accepte également le débat, c'est tout à fait normal. Merci beaucoup. Je remercie également les services puisqu'en partie, c'est leur travail, c'est une équipe qui a présenté un travail collectif. Je les associe à ma satisfaction.

Cela étant dit, je redonne la parole à M. l'Adjoint pour le point suivant.

6. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Pas de questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le compte est conforme par rapport au compte administratif.

En parfaite correspondance.

M. le Maire MEYER : Donc, il n'y a aucun problème. Il vient aussi d'être voté. Vous pouvez continuer avec le point suivant.

7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du Budget Principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe du Festival du film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe du Festival de jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe du Festival du livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Rapport d'information sur la dette.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

Le conseil prend acte.

12. Dotation de soutien à l'investissement public local 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Dotation de soutien à l'investissement public local – Action Cœur de Ville.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, mon cher collègue, Monsieur WAEHREN, l'année prochaine, vous pouvez aussi vous servir de ces deux rapports pour

dire : « voilà, subvention complémentaire », mais ces projets ne viennent pas seuls, il a fallu se battre pour les avoir ! Les autres villes n'ont pas les points 12 et 13. Je tiens à le relever. Avant de pouvoir approuver, il faut se battre pour entrer dans l'éligibilité des questions. Je prends l'opération Cœur de Ville, nous n'étions pas favoris, nous y sommes quand même arrivés.

(Intervention inaudible sans micro)

M. le Maire MEYER : 222 sur 36 000 communes.

M. WAEHREN : Villes moyennes.

M. le Maire MEYER : Elles ne sont pas toutes moyennes. Par exemple, Guebwiller n'est pas une ville moyenne. Il fallait quand même y arriver.

Le point 13 est approuvé, je vous laisse la parole, Monsieur l'Adjoint, pour présenter le point 14.

14. Contractualisation du pacte de confiance avec l'État.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous l'avez dit, la contractualisation financière avec l'Etat est imposée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et fixe désormais à 1,2 % la hausse annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement à ne pas dépasser sous peine de sanctions financières. Comme 322 collectivités françaises, Colmar a jusqu'au 30 juin pour dire si oui ou non, elle accepte de se plier aux objectifs fixés avec le Préfet « après négociation ». En cas de dépassement, nous nous exposons à des pénalités. En réalité, on demande aux collectivités de choisir entre la corde et le fusil. Vous avez choisi, Monsieur le Maire, de ne pas signer afin de créer un rapport de forces et de pouvoir faire entendre vos arguments auprès du Premier Ministre. Personnellement, je juge la méthode brutale – pas la vôtre, celle du gouvernement –, j'ai entendu et je partage certains de vos arguments, mais je tiens également à dénoncer un discours et un mécanisme aussi pervers que pénalisant. Je vous remercie donc de m'accorder quelques minutes pour que je puisse m'en expliquer.

Avant tout, un petit retour en arrière. Le 5 avril dernier avaient lieu à Dijon les journées de France Urbaine, association qui regroupe les métropoles, les agglomérations et les grandes villes. Lors de la plénière d'ouverture, le Premier Ministre est intervenu pour parler de la contractualisation financière des collectivités et ce qu'il a dit lors de ces rencontres s'articule autour de trois points :

- d'abord, il a affirmé que les gouvernements SARKOZY et HOLLANDE ont réduit les déficits publics en ponctionnant autoritairement les dotations aux collectivités ;
- ensuite, il a annoncé que le gouvernement MACRON maintiendrait les dotations des collectivités ;
- et enfin, qu'une contractualisation serait négociée entre l'Etat – au travers des préfets – et des collectivités pour maintenir une hausse des budgets de fonctionnement en dessous de 1,2 % sous peine de sanction.

Conclusion à comprendre si l'on écoute ce discours : le gouvernement MACRON est sympa, il n'impose rien, il maintient les moyens des collectivités, hourra et il négocie avec elles.

Personnellement, je vois ce discours en trompe-l'œil par rapport à la réalité des faits. Tout d'abord, l'effort demandé est plus important en volume pour moins de collectivités. Durant les mandats de François HOLLANDE et auparavant de Nicolas SARKOZY, l'ensemble des plus de 36 000 collectivités ont participé à hauteur de 11,5 milliards d'euros à la réduction des déficits publics. La loi de finances du gouvernement MACRON prévoit de faire participer les efforts des collectivités à hauteur de 13 millions d'euros, soit 13 % de plus, mais en faisant reposer cet effort sur seulement 322 collectivités locales et non plus sur l'ensemble.

M. le Maire MEYER : Exact.

Mme VALENTIN : Cette méthode et ces éléments de langage masquent donc une réalité plus dure. Pour contrôler les déficits, François HOLLANDE et avant lui Nicolas SARKOZY ont joué sur les recettes des collectivités sur la DGF, mais on l'a déjà dit, la DGF n'est pas la seule ressource des collectivités. Ainsi, pendant la période de 2013 à 2017, les recettes ont progressé plus lentement du fait de la baisse de dotations de la DGF, mais même corrigées de l'inflation moyenne, elles sont restées légèrement positives.

La méthode du gouvernement MACRON est d'imposer une limitation de l'augmentation des dépenses à +1,2 % en moyenne sur cinq ans avec un retour de l'inflation prévu par cette même loi des finances à +1,4 % – et on a vu que ce sera au-delà. Cela veut donc dire que corrigés de l'inflation, on va vers une baisse de 0,2 % en moyenne par an sur les cinq prochaines années des budgets de fonctionnement de ces collectivités contraintes. Soit dit en passant, en même temps qu'il demande des efforts à 322 collectivités, ce gouvernement se prive au bas mot de plus de 4 milliards d'euros de recettes *via* la suppression de l'ISF et par l'instauration du prélèvement forfaitaire unique. En même temps, la France reste le deuxième pays en Europe et le cinquième au Monde comptant le plus de millionnaires d'après un rapport de Cap Gemini.

De plus, les deux mesures que je viens de citer profiteront pour 44 % seulement à 1 % seulement des Français les plus aisés. Décidément, Monsieur le Président aime bien mettre les petits plats de Sèvres dans les grands, mais seulement pour les riches.

Enfin, l'autoritarisme de la méthode. Loin de respecter la bienveillance affichée d'une soi-disant négociation, le gouvernement impose une logique de subordination des collectivités à l'État sans parler de la suppression de la taxe d'habitation qui va aboutir au même résultat. La décision prise enlève donc toute responsabilité d'arbitrage dans l'ensemble des postes de dépenses, ce qui, vous l'avez souligné, va à l'encontre de la décentralisation à laquelle nous sommes attachés non parce qu'elle a été initiée par les socialistes, mais parce qu'elle permet de tenir compte de la réalité de la conjoncture et des besoins des territoires.

En conclusion de ces trois points, l'action de ce gouvernement est non seulement plus brutale pour les grosses collectivités qui seront touchées par cet effort de réduction des déficits publics, mais elle impose sans débat que tout l'effort porte sur le budget de fonctionnement, c'est-à-dire la partie du service public rendu par les collectivités. Il y a derrière cela un aspect très idéologique que nous dénonçons. En effet, cette décision se fonde sur l'idée que toutes les dépenses qui vont vers des postes de fonctionnaires ou des subventions des associations sont une charge financière au mauvais sens du terme. Il faut donc dégraisser le budget de fonctionnement en le contraignant. Cela équivaut à nous imposer une règle d'or à l'échelon national comme on nous l'a imposée au niveau européen, et ce, avec aussi peu de fondement et sans doute très peu d'efficacité puisque certains élus ont d'ores et déjà annoncé la parade en externalisant certaines dépenses.

Pour finir, alors que nous n'avons de cesse de plaider pour un budget de fonctionnement qui permette le meilleur service à la population, je vous confirme l'accord de notre groupe pour que vous ne signiez pas ce qu'on ne peut pas appeler un pacte de confiance. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Bien, je suis presque prêt à signer des deux mains.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Monsieur le Maire. Je serai beaucoup plus bref. D'après le journal Le Monde du 19 juin, j'ai lu que $\frac{3}{4}$ des collectivités étaient prêtes à signer alors je ne comprends pas les hurlements que j'ai entendus à l'instant comme quoi c'est la ruine de toutes les collectivités locales. Peut-être les départements seront-ils très peu signataires parce qu'ils ont en charge énormément de frais sociaux, notamment le RSA, mais là, je ne comprends pas très bien votre affolement. Sur les 322 collectivités, les $\frac{3}{4}$ seront prêtes à signer, dont la Maire de Beauvais qui est la Présidente de Villes de France, dont vous êtes le Vice-Président, qui se réjouit du plan Cœur de Ville parce que – je cite ses paroles – « *c'est la première fois depuis 40 ans qu'un projet massif pour les villes moyennes est lancé par un gouvernement* ». Je tombe à plat quand j'entends les remarques que je viens d'entendre. Les $\frac{3}{4}$ des villes et des collectivités sont prêtes à signer. Colmar voudrait faire bande à part avec d'autres, des départements bien sûr, beaucoup de départements sans doute. Le Grand Est va signer, vous l'avez vu comme moi dans la presse. Alors, je ne comprends pas votre affolement. Bien sûr qu'il faut réduire les dépenses de fonctionnement, évidemment, qu'il faut les réduire puisqu'on dépense sans tenir compte des priorités d'investissement actuelles qui sont

défendues, définies et déterminées dans le plan Cœur de Ville, c'est-à-dire transition énergétique thermique, vous avez notamment proposé de remettre deux collèges aux normes thermiques. Enfin ! Depuis le temps que ce sont des passoires. Combien de bâtiments sont des passoires thermiques à Colmar ? Et combien cela fout d'argent en l'air ? On chauffe l'atmosphère de tout un quartier pour rien. C'est cela les priorités d'investissement aujourd'hui. C'est pour cela que les gouvernements depuis SARKOZY ont réduit les trains de vie des collectivités parce qu'on investissait dans n'importe quoi sans tenir compte des urgences – je ne parle pas de Colmar, mais du niveau national. Colmar, rigueur budgétaire n° 1, bien ! C'est bien de s'afficher rigueur budgétaire nationale, c'est ce que vous dites dans votre rapport : « *référence nationale en matière de gestion publique budgétaire avec un ratio dépenses...* », etc. Bien sûr, d'accord, mais il faut voir dans quoi on investit aussi aujourd'hui. La priorité, c'est défini dans le plan Cœur de Ville. Premièrement, rénovation thermique. Deuxièmement, transition énergétique. Troisièmement, énergies renouvelables.

M. le Maire MEYER : Mais on y est !

M. WAEHREN : Je n'ai pas dit que vous n'y étiez pas.

M. le Maire MEYER : Alors ?

M. WAEHREN : C'est vous qui êtes dans le paradoxe. Vous vous affichez comme ayant anticipé toutes ces demandes de l'État – c'est sans doute vrai dans une certaine mesure — et maintenant, vous dites non, on ne marche pas parce qu'il y a l'inflation, mais tout le monde la paye. Moi aussi, je paye l'inflation dans mon porte-monnaie. Ce n'est pas notre faute si le pétrole augmente.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je serai encore plus bref – il n'était pas si bref que cela finalement le collègue Guy WAEHREN. Je ne partage pas tous vos arguments sur la gestion exemplaire, etc., cela nous renvoie aux discussions que nous avons déjà pu avoir de nombreuses fois et notamment aux arguments soulevés par ma voisine, mais je suis très attaché au principe de libre administration des collectivités territoriales. Il se trouve que je suis né quelques jours après la grande loi de décentralisation DEFFERRE. C'est un principe qui m'a toujours été cher. Tout comme j'ai été très opposé à la fusion des régions puisque c'était encore quelque chose qui venait d'en haut de l'État et qu'on a dû accepter qu'on le veuille ou non. Je ne souscris pas non plus aux principes de ces contrats qui ne sont finalement pas des contrats puisque c'est en échange d'argent. On vous dit « signez là, sinon vous perdez de l'argent », donc ce n'est pas un contrat. Au final, c'est simplement quelque chose qu'on veut imposer. Donc, je partage aussi une partie de ce que disait Mme VALENTIN. Je souscris à un certain nombre de choses faites par ce gouvernement, mais en tout cas, pas à cette logique-là. Je comprends qu'il s'agit pour vous d'une manière d'instaurer un certain rapport de forces et de mieux négocier. S'il s'était agi de refuser définitivement la proposition, je pense que je me serais abstenu, mais dans ces conditions, je voterai cette proposition sans problème.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. Nous soutiendrons également cette proposition de ne pas signer le pacte pour les raisons dont j'ai parlé tout à l'heure lors du Compte Administratif. Selon vos propos, nous sommes déjà à l'os sur les frais de fonctionnement. Signer le pacte signifie de baisser ces frais de fonctionnement de 750 000 euros encore. Le faire sans s'y opposer n'est pas correct.

Par contre, il me semble que la semaine dernière, vous aviez dit que vous essaieriez quand même de respecter de ne pas dépasser les 1,2 % de hausse. Si vous le confirmez ce soir, sur quels postes budgétaires allez-vous réduire les frais de fonctionnement ? Être d'accord sur la conclusion du rapport ce soir n'est pas forcément être d'accord avec vos stratégies d'investissement. Je lis dans le rapport : « *A Colmar, la stratégie d'investissement et les choix de gestion, notamment en matière de stationnement, permettent de développer de nouvelles sources de revenus. Plus de deux millions d'euros de recettes tarifaires nouvelles sont ainsi comptabilisés au compte administratif* ». Construire des parkings pour récupérer de l'argent, surtout quand ils sont vides, n'est pas forcément une bonne stratégie. Sur le coup, je rejoindrais plutôt M. WAEHREN. On dépense 2 351 000 euros en électricité, 784 000 euros en chauffage urbain, 11 800 euros en combustibles et 232 745 euros en carburant. Je pense qu'il y a peut-être là des sources d'économie à faire, notamment en investissement dans les bâtiments pour réduire leur coût énergétique, mais également peut-être réfléchir sur la mobilité interne à la Ville et aussi développer l'extinction des lumières en Ville comme vous avez essayé au quartier Sainte-Marie d'éteindre les lumières la nuit, mais un petit peu difficilement. Encore une fois, cela s'est fait partout ailleurs. Des économies sont aussi à faire ici. Je pense que cela va être une multitude de petites économies au niveau de ces frais, de ces fluides énergétiques dont on sait qu'ils vont encore augmenter dans le futur. C'est là qu'il va falloir jouer et pas sur le personnel, ni sur l'animation et les activités que peut proposer la Ville.

M. le Maire MEYER : Pas d'autre demande de parole ? J'inverse l'ordre, je réponds d'abord à M. HILBERT. Bien sûr, nous devons respecter le 1,2 %, mais hors contrat parce que si on ne le respectait pas, on ne serait plus éligibles pour certaines opérations d'investissement d'une part et en matière de DGF, on serait encore rabaissés davantage. Donc, signature du contrat ou non, nous devons impérativement respecter le 1,2 %. En ce qui me concerne, je pense être légèrement inférieur. Les seules économies possibles, ce n'est pas sur le personnel, mais sur les postes que vous venez d'évoquer au fur et à mesure, les consommations, faire des économies d'énergie ici et là, et d'autres sources d'économies qui peuvent se proposer.

Mme VALENTIN a totalement raison. Anciennement, nous étions face à une participation à l'effort public de 11 milliards d'euros, mais cela concernait toutes les communes de France. Aujourd'hui, sont principalement visées quelque 350 communes. Donc, l'effort de 13 milliards d'euros est beaucoup plus important proportionnellement par rapport à ce qui nous avait été proposé précédemment.

Guy WAHREN cite Caroline CAYEUX. Je pense qu'il devrait gratter un peu le dossier. Caroline CAYEUX a signé parce qu'elle n'est pas tenue par le 1,2 %, elle a obtenu 1,6 %. L'articulation des conditions proposées à la Présidente ne peut s'appliquer à Colmar. Donc la position du Maire de Colmar peut être différente pour toute une série d'autres raisons.

Au-delà de la présentation qui vient d'être faite par Monsieur l'Adjoint JAEGY, quelques observations complémentaires. Le rapport présenté résume le pourquoi et le comment de mon positionnement personnel. J'ai tenu à être le plus complet possible dans l'explication des arguments qui pèsent dans le dispositif de la contractualisation proposée.

Je redis qu'à la date d'aujourd'hui, la Ville de Colmar n'a pas eu besoin de contrat pour respecter le bon usage des deniers publics. Depuis 1995, la rigueur de gestion est ma religion. Si la Ville de Colmar est sur tous les podiums des performances, c'est grâce à mes principes d'une gestion rigoureuse et les autres villes nous envient aujourd'hui.

De surcroît, cette maîtrise budgétaire nous fait constater une capacité d'intervention que la grande majorité des autres villes n'ont plus. Le contrat proposé nous fige dans un taux d'augmentation de 1,2 %. Personnellement, je n'ai pas besoin d'un contrat pour le respecter. Sans contrat, on va même essayer de légèrement mieux faire avec l'explication que je viens de donner à M. HILBERT. D'ailleurs, au demeurant, une telle contractualisation n'est-elle pas contraire à la libre administration que donne la décentralisation aux élus locaux ? C'est même plus, c'est une atteinte à l'autonomie locale maintes fois consacrée dans tous les textes législatifs depuis la décentralisation amorcée dans les années 1982 et 1983.

En outre, faut-il s'interroger quant à cette consigne uniforme de 1,2 % concernant toutes les collectivités locales et leurs établissements publics. C'est comme s'il n'y avait pas de différence dans le coût des charges que doivent assumer les régions, les départements, les villes et les intercommunalités. On a tout mis dans le même panier, on touille, pour loger tout le monde à la même enseigne sans tenir compte de ce que sont leurs charges spécifiques.

Revenons sur un article de presse de ces derniers jours. Ce que j'ai dit en janvier dernier, je le maintiens sans bouger d'un iota. Les explications données au mois de janvier confirment que la Ville de Colmar a appliqué bien avant l'heure la préconisation faite par l'État. Alors, pourquoi un contrat pour la Ville puisque sa gestion relève d'une grande exemplarité ? Par ailleurs, je relève dans l'article paru, un titre et des sous-titres qui prêtent à confusion. Ce n'est pas sérieux selon moi. La gestion publique n'est pas à géométrie variable. Il faut du professionnalisme, de la constance et souvent aussi du courage politique. Cela, je l'assume pleinement sans dévier d'un pouce. Depuis plus de 20 ans, je reste fidèle à mes principes. Dommage que par inadvertance ou par la volonté de semer le doute, on s'amuse à créer le trouble.

Cette observation me permet de revenir sur un autre article de presse qui parlait de la qualité de l'eau distribuée par Colmar Agglomération. Cette qualité a été mise en doute. Il m'a fallu relancer pour que paraisse une

rectification sur cette question qui intéresse plus de 150 000 consommateurs. Là encore, ce n'est vraiment pas sérieux. Je pense que le professionnalisme demandait de ne pas lâcher n'importe quoi dans les colonnes.

Pour le pacte de confiance, je ne demande pas à l'État de s'adapter aux critères de la Ville. Par contre, il y a lieu pour l'État de proposer une modulation qui tienne compte de chaque type de collectivité et ne pas faire une parfaite confusion entre région, département et ville. Ce n'est pas un rapport de forces, mais une discussion sur une logique. Chaque type de collectivité a sa logique, il s'agit de la faire accepter en fonction de ce qui peut être proposé. De plus, ces collectivités représentent 70 % de la commande publique alors que leur part de la dette ne représente que 10 %.

Au-delà de ce propos et concernant l'exemplarité, cherchez-moi une ville qui arrive aux performances de la Ville de Colmar. Quelques références qui par ailleurs ne sont pas les miennes, mais celles de l'Observatoire des Finances Locales :

- pour la dépense publique, une économie de 22 millions d'euros par an par rapport à la moyenne des autres villes ;
- un maintien des charges de fonctionnement budgétaires depuis 2014. Ces charges sont plafonnées à 76,5 millions d'euros, malgré les 2 millions d'euros d'inflation et les 3,6 millions d'euros imposés par l'État ;
- un autofinancement de 273 euros à l'habitant, soit 6,3 millions d'euros supérieurs par rapport à la moyenne des autres villes ;
- une politique d'investissement de plus de 600 euros à l'habitant. Ainsi l'investissement moyen réalisé à Colmar ces dernières années est de 43 millions d'euros par an, soit plus de 20 millions d'euros supérieurs par rapport à la moyenne nationale ;
- une politique fiscale où les taux sont gelés depuis 2012, soit six ans avec l'année 2018 ;
- une dette à l'habitant de 958 euros par habitant en 2017, elle fut de 902 euros en 1995. Pourtant, les 3,9 millions d'euros d'encours supplémentaires sont compensés par une diminution des frais financiers de l'ordre de 3,5 millions d'euros depuis 1995. Par ailleurs, la dette peut être amortie en moins de 4 ans alors que la moyenne des villes de France se situe autour de 8 ans par durée d'amortissement.

Dès lors, que les détracteurs me trouvent un autre exemple de gestion comparable, aussi exemplaire, et je suis prêt à soutenir partout la comparaison.

Mais enfin, pourquoi surtout ne pas signer ce contrat ? Le contrat proposé ne tient pas compte du coût de fonctionnement des investissements nouveaux. De plus, les recettes autres que fiscales ne sont pas prises en compte. Ainsi, pour les recettes supplémentaires non fiscales concernant Colmar, il s'agit d'un montant de 2,5 millions d'euros pour les années 2018 et 2019. Je ne peux ainsi pas qualifier ce contrat comme un contrat de confiance. Par ailleurs, pour les projets nouveaux, les frais de fonctionnement pour Colmar sont évalués à 8 millions d'euros pour les

12 années à venir soit une moyenne de 670 euros par an. Alors, comment absorber avec le 1,2 % ces frais d'exploitation supplémentaires ? Par exemple, pour le parking Gare Bleylé, le coût de fonctionnement annuel est de 275 000 euros. Or, les recettes en rapport ne sont pas décomptées dans ce qui est comptabilisé au niveau du contrat de confiance. Dès lors, le dispositif proposé va constituer un blocage des investissements prévus par les collectivités. Ce blocage va freiner les investissements. Seront ainsi à la peine, des multitudes d'entreprises qui travaillent pour les collectivités. A-t-on pensé un seul instant à cela ?

Ainsi, le contrat proposé n'est pas seulement une atteinte à la libre administration du ressort des seuls élus locaux. Par déviation, il va être aussi un blocage total des équipements que les élus locaux avaient proposé dans leur projet aux populations lors des dernières élections municipales. Pour moi, cette double peine n'est pas acceptable. Alors, surtout il ne faut plus parler de démocratie.

Pour conclure, je reviens à mon introduction. La Ville de Colmar va mieux faire que les préconisations du pacte de confiance. Nous resterons conformes à ce que j'ai toujours fait, c'est-à-dire rigueur, efficacité et recherche d'économies là où c'est possible.

Pour parler clair, les dépenses de fonctionnement 2018 ne dépasseront pas celles de 2017. Nous serons donc largement en dessous de ce qui est préconisé. Il n'y aura pas d'actualisation, mais une dépense à peu près égale, soit une économie d'environ 1 %, mais nous les chercherons là où c'est possible.

Pour 2019, je prévois une augmentation d'environ 1 % par rapport aux comptes administratifs 2017 et 2018. Ainsi, les dépenses 2019 seront près de 1,5 % inférieures par rapport à la double augmentation du 1,2 % si ce taux devait être repris en 2019.

Il y a lieu de nous faire entendre pour la prise en compte des frais de fonctionnement des équipements nouveaux. Il s'agit là d'un problème majeur pour la gestion des collectivités territoriales. Par ailleurs, le sommet de l'incohérence du pacte proposé se situe au niveau des charges de fonctionnement imputées. Pour les frais de personnel, sont décomptées à la Ville de Colmar les charges brutes sans tenir compte de la facturation faite par la Ville pour le personnel mutualisé. Ainsi, la Ville est pénalisée de plus de 3 millions d'euros alors qu'elle récupère ce montant auprès de différentes institutions comme Colmar Agglomération, comme la Société Schongauer, comme le Centre communal d'action sociale, comme le Musée du jouet et une série d'autres, donc plus de 3 millions d'euros que nous récupérerons alors qu'ils sont décomptés dans les charges chez nous, sans pouvoir tenir compte de ces récupérations.

Dès lors, le contrat proposé fait figure de bricolage, mais surtout, il faut s'abstenir de parler des quatre principes budgétaires qui régissent la gestion publique.

Je vais proposer au Premier Ministre de se servir de l'exemple colmarien, mais encore une fois, pour mettre en application la rigueur avec une saine

gestion en installant également la logique. On ne peut pas pénaliser les collectivités qui investissent en n'acceptant pas les charges de fonctionnement en rapport avec ces équipements nouveaux. Pour moi, c'est une incohérence totale qui n'est pas acceptable dans le cas présent.

Enfin, je ne peux pas terminer sans rebondir sur mes propos introductifs concernant la presse. Je souhaite qu'elle n'oublie pas l'essentiel de mes observations. Si elle ne veut pas ou ne voulait pas le faire, je prends tout simplement pour témoins les milliers de téléspectateurs qui nous écoutent aujourd'hui pour qu'il n'y ait pas de déviation journalistique dans ce que je viens de dire. Donc au moins, je suis sûr d'être entendu comme cela se doit par les téléspectateurs sans passer par une déviation journalistique. Je n'ai pas pu m'empêcher de faire cette dernière précision.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une opposition.

Nous continuons avec le point suivant. Je donne la parole à Mme STRIEBIG-THEVENIN.

15. Désignation d'un représentant de la Ville de Colmar au conseil d'administration du Festival international de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Acceptation d'une rétrocession de la Société d'histoire de la poste et des télécoms en Alsace, et dépôt au Musée Unterlinden.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention de partenariat entre l'association MAJEPT et la Ville de Colmar concernant le Musée du Jouet et l'Ecole d'Arts Plastiques.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Création du site de restauration scolaire – rue d’Ammerschwihr

Voir rapport –

Mme l’Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention-cadre « atouts pour tous » - Partenariat pour l’insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.

Voir rapport –

Mme l’Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Subvention projets école.

Voir rapport –

Mme l’Adj. ERHARD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : En l’absence de Mme UHLRICH-MALLET qui a quitté la salle et n’a pris part ni à la discussion ni au vote, y a-t-il des questions ? Ce n’est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l’approuve ? Qui s’y oppose ? Qui s’abstient ? Le rapport est approuvé sans discussion.

21. Subvention d’investissement à l’association La Manne – Centre d’entraide alimentaire et de soutien par le travail.

Voir rapport –

Mme l’Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Participation pour un dispositif d’alerte, de protection et d’assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l’Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association « Courir solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 4^e édition du Marathon de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement d'une section sportive scolaire de football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (2^e tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Tarifs 2019 de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des commerçants du Marché Couvert.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd El Kébir 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Attribution de subventions sur les crédits politique de la Ville 2^e tranche de programmation 2018 du contrat de Ville.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Réserve Biologique Dirigée du Niederwald – Création d'îlots de sénescence et formalisation d'un contrat Natura 2000.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le conseil prend acte.

33. Transaction immobilière – Acquisition de parcelles sises rue des Primevères.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Subvention pour la restauration de maisons anciennes en site patrimonial remarquable et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Subvention pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Convention-cadre de partenariat 2018-2020 – Réseau de collectivités favorisant l'accueil de tournages cinéma Grand Est.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, Monsieur le Maire. Il est évident que j'aime bien ce genre de rapport parce que lorsque Colmar est pris comme plateau de télévision, c'est vraiment très bien. Seulement, je voudrais poser une question qui sera peut-être hors sujet comme le mois dernier, mais je tiens quand même à la poser. On sait qu'une chaîne de télévision chinoise a tourné presque pendant deux mois. Il se trouve que la télévision chinoise est une entreprise commerciale. Lorsque des entreprises d'artisans ou de commerçants qui font des travaux occupent des emplacements publics, ils paient une redevance. Ma question est toute simple. Cette entreprise chinoise qui est la télévision avec 230 millions de téléspectateurs a-t-elle payé ses emplacements de parking pendant tout ce temps qu'elle a occupé ces places ? C'est ma question, peut-être hors sujet.

M. le Maire MEYER : Qui est réellement hors du rapport présenté...

Monsieur l'Adjoint.

M. l'Adj. SISSLER : Monsieur RENIS, on paie sur le domaine public les places qui sont en stationnement et quand elles ne sont pas occupées, la redevance est payée à d'autres fins. Je peux vous donner les résultats :

- 9 emplacements neutralisés rue Saint-Jean du 18/05 au 30/06, dont 7 places payantes et 2 livraisons, coût total compensateur de la perte de recettes de stationnement : 1 186,92 euros ;
- un emplacement neutralisé Place du Lycée du 29/05 au 25/06, coût compensateur de la perte de recettes : 103,62 euros.

Total : 1 290,54 euros payés à l'Office de tourisme.

Voilà, le domaine public n'est pas exonéré.

M. le Maire MEYER : C'est l'article de presse qui vous a fait rebondir là-dessus, Monsieur RENIS ?

M. RENIS : Monsieur le Maire, pas plus tard qu'aujourd'hui à midi, j'ai eu un groupe de Chinois qui m'a demandé « Where is the chinese restaurant ? », c'est vrai que c'est un énorme bénéfice pour l'image de Colmar, j'en conviens totalement, mais c'est vrai également que tout le monde doit être loti à la même enseigne pour les domaines d'application.

M. le Maire MEYER : Oui, je peux quand même revenir au rapport maintenant ?

M. RENIS : Oui.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

37. Convention autorisant la réalisation de travaux sur domaine public et leurs modalités de financement.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Plan d'action lumière.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, Monsieur le Maire. Encore une fois, je suis vraiment satisfait de ce genre de rapport. Par ma profession, vous savez pertinemment que j'accueille énormément de visiteurs. Seulement, il y a aussi les Colmariens qui font visiter à leurs invités nos investissements pour la mise en valeur de notre patrimoine. Croyez-moi que c'est quand même assez exceptionnel, les éloges que j'entends. Chapeau, il n'y a rien d'autre à dire ! Il faut le reconnaître. C'est superbe.

M. le Maire MEYER : Nous sommes passés par la première expérience qui était la valorisation par la lumière des bâtiments historiques remarquables, mais nous avons été rattrapés par les autres villes qui font en ce moment presque pareil que la Ville de Colmar. Il fallait donc faire un pas de plus. Comment le faire ? Il fallait viser une valorisation par la lumière type quatre saisons et pas seulement pour l'automne ou l'hiver, pour qu'on ait une valorisation du patrimoine de la Ville de Colmar à travers les événements qui s'y déroulent du 1^{er} janvier au 31 décembre. C'est l'esprit de ce rapport et nous pouvons y arriver dans la mesure où nous sortons totalement des sentiers battus. Par ces nouvelles installations, nous faisons en même temps faire des économies en fonctionnement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

39. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

40. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Création de poste et recrutement d'un chargé de mission pour le Programme de Réussite Éducative (PRE).

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est la communication que j'avais faite d'entrée en parlant de cette action spécifique dont le budget annuel est de 60 000 euros subventionnés à hauteur de la moitié par l'État.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas à l'ordre du jour, les délais ne sont pas respectés, mais nous avons entendu la chancelière allemande parler de Strasbourg et de Bruxelles en évoquant un seul site pour la structure européenne. Je pense qu'on ne peut pas se permettre de laisser passer cela sans réagir. Je vais d'abord vous demander l'autorisation d'ajouter ce rapport supplémentaire, donc une motion en faveur de Strasbourg capitale européenne. Serez-vous enclins d'ajouter ce point supplémentaire à l'ordre du jour ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette acceptation. Je laisse le soin à Claudine GANTER de faire une présentation rapide.

Mme l'Adj. GANTER : Merci, Monsieur le Maire.

Motion proposée en faveur de Strasbourg capitale européenne. Le siège du Parlement Européen à Strasbourg est régulièrement la cible des députés européens, de lobbies, voire de fonctionnaires pour qui Bruxelles devrait être le siège unique de l'Union Européenne. C'est pourquoi il est proposé aux élus du Conseil Municipal de souhaiter réaffirmer leur engagement fort en faveur du rayonnement et de la défense de Strasbourg, d'attendre après le sommet bilatéral franco-allemand une parole forte et claire de la part du Président de la République, de demander que des signes visibles soient donnés à Strasbourg à quelques mois du renouvellement des élus du Parlement Européen. Et enfin, d'émettre le vœu que la France fasse entendre sa voix au plus haut niveau et notamment lors du prochain Conseil européen.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des additions ou des ajustements ? Acceptez-vous cette rédaction ? Il semble que oui.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Mes chers collègues, d'abord merci pour l'acceptation unanime quant à ce point supplémentaire. Merci également pour le vote intervenu. Je demande à ce qu'un exemplaire soit envoyé dès demain au Président de l'Eurométropole, au Maire de Strasbourg, au Président de la Région Grand Est et aux deux présidents des deux départements.

Mes chers collègues, merci, la séance est levée. On s'invite à boire un petit verre. Je vous remercie encore pour la diligence. J'observe que nous devenons de plus en plus efficaces : 41 points à l'ordre du jour, il est 20 h 45.

FIN DE LA SEANCE : 20 H. 45